

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 Septembre 2023 à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 28 Septembre 2023 à 19 H 30, Le Conseil Municipal de cette Commune dûment convoqué le 18 Septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Anthony DUBUS le Maire

Présents : Mrs CALARD Stéphane, DUBUS Anthony, MOREAUX Mathieu, ROSTAN Amaury, Mmes SOULAS Corinne, BIZET Marianne, GARCIA Martine, BIMBAUD Isabelle, KENNEL Laura,

*Absents Excusés : Mme BARRITAUD Élise, (Pouvoir à CALARD Stéphane)
Mme PONCEAU Brigitte, (Pouvoir à SOULAS Corinne)
Mr CLIDIÈRE Charly, Mr BEUZEBOC Vincent*

Absents non excusés : Mrs TOUZEAU Manuel, BAILLARGEAT Arnaud,

Réunion publique : Plusieurs personnes assistées à la réunion

Désignation du secrétaire de séance : Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer, la séance est ouverte à 19H 40 sous la présidence du Maire Anthony DUBUS

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 Juillet 2023, Mr DUBUS Anthony sort de la salle, étant absent à la réunion, il ne participe pas au vote de ce Procès-Verbal.

Mme SOULAS Corinne propose le Procès-verbal au vote, ce dernier a été validé à l'unanimité sans observation.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point au règlement du Conseil Municipal, Comme son prédécesseur qui avait beaucoup de travail, nous sommes tous très occupé, je vous propose :

**De limiter les Conseils Municipaux à un temps raisonnable de réunion d'une heure trente, environ 19 H 30 à 21 Heures.*

**Questions Diverses : Les questions devront être déposées 48 Heures avant pour être discutées.*

Tout dossier, toute demande, non déposé(e) ne sera pas discuté(e).

Monsieur Le Maire propose au vote cette décision.

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 9 – Pouvoir 2- Votants : 11

10 pour et 1 abstention

1) Participation 2023 au fonds de Solidarité Logement (FSL) et/ou au fonds d'aide aux Jeunes en difficulté (FAJD) du Département

Le département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJD) ainsi que du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres Collectivités Territoriales, Ainsi, le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune pour l'année 2023.

Financement au dispositif du fonds d'aide aux Jeunes en difficulté (FAJD) pour l'année 2023 sur la base de 0,70€ par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur notre Territoire est approuvé soit 40,60€

Financement au dispositif du Fonds Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2023, sur la base de 1,66€ par résidence principale est approuvé soit 836,64€

A L'unanimité les membres du Conseil municipal approuvent ce financement

2) Adoption de la nomenclature Budgétaire et Comptable M57 au 01/01/2024

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Après en avoir délibéré, autorise le changement de nomenclature budgétaire et Comptable de la Commune et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération .

A L'unanimité les membres du Conseil municipal approuvent ce changement

**Arrivée de Mme KENNEL Laura à 19H 50*

3) Consultation des Collectivités sur le Programme Régional de Santé 2023-2028 par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur le Programme Régional de Santé 2023-2028. Présenté par l'Agence Régionale de Santé.

C'est un gros dossier que je n'ai pas étudié page par page mais suite à l'analyse du Département et aux conclusions qui retracent tout le manque d'intérêt pour notre secteur et le véritable désert médical existant et sans changement programmé pour notre territoire.... (Tout est axé vers Tours et Orléans)

*Je vous propose de prendre une délibération dans le même sens que le Conseil Départemental et de voter
Contre le projet Régional de Santé 2023-2028*

*Monsieur le Maire propose au vote, le Conseil Municipal est défavorable et vote contre le
Projet Régional de Santé 2023-2028.*

4) Organisation de la Foire aux chevaux le 14 Octobre 2023- subvention au comité des laboureurs

*Le Conseil Municipal sur proposition du Maire et à l'unanimité,
-Désigne Mme KENNEL, Mrs ROSTAN Amaury et DUBUS Anthony, responsables de
l'organisation de la foire aux chevaux du 14 Octobre 2023,*

*-Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de soutien de 2000 € au Comité des
Laboureurs.*

-Décide de la prise en charge de repas des officiels et bénévoles au Comité des Laboureurs.

5) Information sur l'élaboration du schéma Directeur des installations de recharges pour véhicules électriques de l'Indre (SDIRVE).

*L'installation d'une borne électrique pour le rechargement des véhicules sur la Commune de
CHAILLAC aurait un coût d'environ 11 000€ pour la plus petite borne sans le branchement
et la maintenance. Pour la maintenance la fourchette se situe environ 1000€ l'année,*

6) Désignation d'un référent déontologique pour les élus .

*La loi 3DS prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui
apporter tout conseil utile au respect des principes déontologique consacrés dans la charte
de l'élu local.*

*Pour les Collectivités de L'Indre qui le souhaitent, Madame Armelle TREPPOZ a accepté de
remplir cette fonction.*

Monsieur Le Maire propose au vote – nombre de votants 11 -pour 10 – contre 1

7) Convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le centre de gestion de L'Indre (MPO)

*Après explication de cette adhésion, l'adhésion par elle-même est gratuite pour la
Commune, si besoin d'avoir recours à la MPO (Médiation préalable obligatoire), le forfait
pour 8 heures est de 400,00 €*

A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour cette adhésion.

8) Questions diverses.

Transfert du pouvoir de police spéciale : Le Maire peut renoncer au transfert des pouvoirs de police spéciale concernant six thèmes et dans un délai de six mois suivant l'installation du Président de la CDC (1. Assainissement, 2. Collecte des déchets ménagers, 3. stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, 4. circulation et stationnement, 5. délivrance des autorisations de stationnement de taxi et 6. l'habitat : pour les ERP et les immeubles menaçants ruines).

- 1 arrêté du Maire doit être pris pour refuser le transfert de pouvoir de police au Président de la CDC MOVA avant fin novembre.

M. Moreaux dit de voir pour le thème de l'habitat (ERP et immeubles menaçants ruines) qui pourrait être laissé à M. le Président de la CDC.

Représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

- Monsieur CALARD Stéphane se propose d'être délégué à cette commission. Un arrêté du Maire fera suite.

Pour information :

La distribution des containers poubelles se fera la semaine 46 du 13 au 18 Novembre 2023, un avis de passage sera délivré pour les personnes absentes le jour du passage des agents avec les informations utiles pour récupérer les containers.

Nettoyage du Cimetière : Suite aux nombreuses doléances des administrés pour l'entretien du cimetière, nous allons réfléchir à une solution pour l'entretien des parties herbeuses, nous ne pouvons plus employer des produits chimiques (désherbant),

Petit château du lac : Mme KENNEL Laura informe d'un éventuel projet à venir au petit château suite à une demande qu'elle a reçue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 Heures

Le Maire,
DUBUS Anthony



~~La Secrétaire,
BIZET Marianne~~